

VIENNE HERBDO

1 rue François Prat - 86000 Poitiers

05 49 61 17 35

district@foot86.fff.fr

http://foot86.fff.fr

INTERVENTIONS

PEF
U11-U13

Enzo GRAVELEAU

ARBITRAGE
U14-U18

Tanguy FLOZE

Vacances de la Toussaint

19 octobre 2026 → 23 octobre 2026



Inscription avant le **mercredi 30 septembre 2026**



SOMMAIRE

Partenaires	p2
Offre d'emploi.....	p3
Avis aux clubs	p4
Avis aux éducateurs	p11
Avis aux arbitres.....	p15
PV Commission Sportive.....	p16

PV Commission Jeunes.....	p19
PV Commission Litiges.....	p32
PV Commission Arbitrage ...	p39
PV Commission Terrains	p47
Informations Diverses.....	p53

ACTION FOOTBALL ET RESPECT

Le District renouvelle l'action « **Football et Respect** », mise en place lors des saisons précédentes. À cet effet, la Commission du Respect, a préparé deux textes destinés à être lus avant la rencontre.

Plus d'informations page 7

PASS' SPORT

Le Pass Sport est valable du **1er septembre au 31 décembre 2026.**

Plus d'informations pages 5 et 6

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

ANCELIN
CITEOS

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 19 septembre

- Journées d'accueil U7/U9
- Stage cohésion des arbitres

Lundi 21 septembre

- Commission Statut de l'Arbitrage

Mercredi 23 septembre

- Commission Sportive
- Commission du Respect

Mardi 22 septembre

- Commission Jeunes

Jeudi 24 septembre

- Commission de Discipline

Vendredi 25 septembre

- Réunion accompagnateurs



Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Le District de la Vienne de Football recrute un (e) ASSISTANT (E) COMPTABLE et ADMINISTRATIF (VE)

CDI à temps complet (35h hebdomadaire) - Date de prise de fonction : au plus tôt

Missions comptables (60%)

- Saisir l'ensemble de la comptabilité générale (engagement) et analytique
- Assurer le suivi du dossier social du District en lien avec le CDOS, et des échéances fiscales
- Émettre les factures clients
- Effectuer les rapprochements bancaires, lettrage comptable des comptes de tiers et clients
- Gérer des dossiers spécifiques (arbitres)
- Réaliser les travaux préparatoires et les analyses comptables afin d'établir des balances générales trimestrielles
- Participer à la préparation et à la saisie des écritures de situation, de bilan et ses annexes
- Participer à l'établissement des budgets prévisionnels

Missions administratives (40%)

- Gérer le suivi administratif des commissions (discipline, appel, éthique et prévention...)
- Effectuer des tâches simples de secrétariat
- Assurer l'accueil physique et téléphonique
- Participer à l'organisation générale du District (manifestations, Assemblées Générales, « vie au quotidien »)

Compétences et prérequis

Disponibilité, capacité d'adaptation
Rigueur et sens de l'organisation
Capacité d'analyse et de synthèse

Esprit d'équipe, polyvalence
Qualité rédactionnelle

Diplôme requis : formation comptable BAC +3 minimum - Expérience professionnelle ou débutant(e)
Maîtrise approfondie des logiciels informatiques : Excel, Word, Power Point, Publisher, ...

Compétences complémentaires appréciées

Connaissances de la FFF et de ses instances régionales et départementales ainsi que du logiciel CEGID

Rémunération

Salaire brut mensuel : 1950€ + 13^{ème} mois (application de la CCPAAF)

Lettre de motivation + CV à adresser, **pour le 30 septembre 2026 dernier délai**,
au District de la Vienne de Football,

à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr

Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS

AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL – SAISON 2026/2027

[TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL](#)

UTILISATION DE LA FMI

En ce début de saison 2026-2027, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

1. Version

Nous vous rappelons que **la version FMI 5.0.17** est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter.

Aide à l'installation : [FAQ FMI](#)

2. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

La case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

• Paramètres à vérifier :

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

■ Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur	Didier MAZEAS
Code d'accès	DMAZEAS
Type de profil	☐ Gestionnaire ☒ Invité
Profil	Invité organisation, licences et compétitions
Gestion feuille de match informatisée	☒
Signature des demandes de licences dématérialisées	☒
Actif	☒
Niveau Footclubs	Utilisateur expérimenté
Téléphone	0660905757
Adresse mail	didier.mazeas@sfh.fr
Date de dernière connexion	04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

Catégorie	Équipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A à D (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

3. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

AVIS AUX CLUBS

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.



Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

PASS SPORT – 2026/2027

Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire. Elle prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.

Qui peut bénéficier du pass Sport ?

Pour la saison 2026-2027, le dispositif est ouvert aux :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;
- Jeunes en situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
 - De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).
- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Quand vais-je recevoir mon pass Sport ?

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message.

Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Où et comment utiliser le pass Sport ?

Pour l'utiliser, il suffira de présenter votre code à votre club ou salle de sport au moment de l'inscription. S'il l'accepte, celui-ci déduira automatiquement 50 € de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Il peut être utilisé dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partout en France. Vous pouvez [consulter une liste indicative des établissements cartographie](#).

Si le club qui vous intéresse ne figure pas sur la liste, il est possible qu'il soit partenaire mais non référencé. N'hésitez pas à vérifier directement auprès du club ou de la salle de sport.

Le pass Sport est valable du 1er septembre au 31 décembre 2026.

Accès au site : [Accueil - pass Sport](#)

AVIS AUX CLUBS

PASS SPORT – ACCÈS CLUB

Dans le cadre du dispositif Pass'Sport 2026, mis en place par le Ministère des Sports, nous vous rappelons que **votre attestation d'affiliation 2026-2027 est accessible directement depuis Foot Clubs.**

Pour la télécharger, **rendez-vous dans :**

- > **Menu Organisation**
- > **Édition/Extraction**
- > **Attestation d'affiliation**

Ce document est indispensable pour permettre à vos licenciés éligibles de bénéficier de l'aide Pass'Sport.

PASS SPORT – RÉUNION D'INFORMATION CDOS

Une réunion d'information organisée par le CDOS concernant le Pass'Sport a lieu **le mardi 22 septembre à 18H00 en visioconférence.**

Le lien se trouve ci-dessous :

<https://teams.microsoft.com/meet/371272424882286?p=lwTAZs3zRWUCy8dmew>

CDOS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CDOS de la Vienne organise une formation sur la thématique suivante :

L'Intelligence Artificielle dans le sport : des outils concrets pour les éducateurs et bénévoles

Cette formation d'une journée (6h) se déroulera en présentiel le **mardi 13 octobre 2026, de 9h à 16h, à Chasseneuil-du-Poitou**

PUBLIC : à destination des salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.

PROGRAMME et INSCRIPTION, [cliquez-ici](#)

INTERVENTIONS PEF – VACANCES DE LA TOUSSAINT

Comme les années précédentes, nous renouvelons nos interventions PEF (Programme Éducatif Fédéral) auprès de vos jeunes licenciés.

Au programme, des ateliers ludiques et pédagogiques pour sensibiliser vos joueurs/joueuses aux valeurs du football tout en s'amusant.

- Catégories U15 et U17 : focus sur le thème « Règles du jeu et arbitrage », animé par Tangy FLOZE, conseiller territorial en arbitrage
- Catégories U11 et U13 : tous les thèmes PEF (Culture Foot, Engagement citoyen, Environnement, Fair-Play, Santé, Règles du jeu et arbitrage), animé par Enzo GRAVELEAU, apprenti en charge du PEF.

Ces interventions ont pour objectifs de :

- Promouvoir les bons comportements sur et en dehors du terrain
- Renforcer l'esprit d'équipe et la solidarité
- Favoriser l'épanouissement personnel à travers les valeurs du football

Les interventions auront lieu pendant la première semaine des vacances de la Toussaint, **du 19 octobre au 23 octobre 2026.**

Lors de l'inscription, veuillez à bien indiquer la ou les catégorie(s) visée(s), le nombre de joueurs (approximativement), ainsi que le stade sur lequel aura lieu l'intervention.

Inscriptions **avant le mercredi 30 septembre** par mail à district@foot86.ff.fr

Au vu de la forte demande d'interventions reçues l'année dernière, les inscriptions ne sont pas définitives.

En effet, **tous les clubs inscrits recevront un retour par mail au plus tard le vendredi 2 octobre**, afin de valider la date et l'horaire exacte de l'intervention.

AVIS AUX CLUBS

ACTION FOOTBALL ET RESPECT

Le District renouvelle l'action « **Football et Respect** », mise en place lors des saisons précédentes.

Cette action sera de nouveau déployée **lors des deux prochaines journées de championnat, pour l'ensemble des rencontres Séniors, masculines et féminines.**

L'objectif principal est de sensibiliser les supporters ainsi que l'ensemble des acteurs du jeu à l'importance d'adopter, en toutes circonstances, une attitude respectueuse et irréprochable.

À cet effet, vous trouverez ci-dessous **deux textes rédigés par la Commission du Respect**, destinés à être lus avant la rencontre.

La mise en place de cette action est laissée à l'initiative du **club recevant**, qui pourra organiser la lecture des textes selon les modalités qu'il jugera les plus adaptées.

Les arbitres pourront être sollicités si nécessaire afin de faciliter la mise en place de l'action.

DÉBUT DE SAISON

TEXTE À LIRE

SÉNIORS MASCULINS

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football et ses instances souhaitent à nouveau s'adresser aux joueurs et spectateurs.

Les tentatives de coup et les actes de brutalité entre joueurs et envers nos arbitres régressent sensiblement. Mais les comportements grossiers et injurieux proférés par les joueurs et éducateurs, ou les parents et spectateurs derrière la main courante, **sont en augmentation.**

Les arbitres et leurs assistants sont investis d'une mission de service public y compris les bénévoles. Ils sont les garants du jeu. Ils doivent être respectés !

Aucune forme de violence, verbale ou physique, ne peut être tolérée dans un stade ou autour d'un stade. Le football est un jeu. C'est notre plaisir !

Tous ensemble, évitons les sanctions sportives, disciplinaires et les amendes qui ont aussi un coût financier pour nos clubs.

Tous ensemble, engageons-nous à défendre et à respecter les valeurs de notre sport !

Texte à lire devant les spectateurs, avant la rencontre, sous la responsabilité du club recevant par un(e) licencié(e) du club : joueur(euse), dirigeant(e), éducateur(trice).



La Passion du Foot, la Dynamique en plus

DÉBUT DE SAISON

TEXTE À LIRE

SÉNIORS FÉMININS

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football et ses instances souhaitent à nouveau s'adresser aux joueuses et spectateurs.

Les tentatives de coup et les actes de brutalité entre joueuses et envers nos arbitres régressent sensiblement. Mais les comportements grossiers et injurieux proférés par les joueuses et éducateurs(trices), ou les parents et spectateurs derrière la main courante, **sont en augmentation.**

Les arbitres et leurs assistants sont investis d'une mission de service public y compris les bénévoles. Ils sont les garants du jeu. Ils doivent être respectés !

Aucune forme de violence, verbale ou physique, ne peut être tolérée dans un stade ou autour d'un stade. Le football est un jeu. C'est notre plaisir !

Tous ensemble, évitons les sanctions sportives, disciplinaires et les amendes qui ont aussi un coût financier pour nos clubs.

Tous ensemble, engageons-nous à défendre et à respecter les valeurs de notre sport !

Texte à lire devant les spectateurs, avant la rencontre, sous la responsabilité du club recevant par un(e) licencié(e) du club : joueur(euse), dirigeant(e), éducateur(trice).



La Passion du Foot, la Dynamique en plus

RÉPARTITION FIVE U11 – SAMEDI 19 SEPTEMBRE

LES RENCONTRES AURONT LIEU SUR LES DIFFERENTS CITY STADE

Poule 1 LES TROIS MOUTIERS <i>City Stade près du Stade</i> 3 MOUTIERS / ST LEGER / NORD VIENNE LOUDUN SAMMARCOLLES	Poule 2 LENCLOITRE <i>City Stade près du Stade</i> USCE THURE BESSE	Poule 3 MARTAIZE <i>City Stade près du Stade</i> FC ASM MIREBEAU	Poule 4 LATILLE <i>City Stade près du Stade</i> GJ SUD HAUT POITOU 1 GJ SUD HAUT POITOU 2
Poule 5 FONTAINE <i>City Stade près du Stade</i> FONTAINE LE COMTE 1 FONTAINE LE COMTE 2 MIGNAUX 1	Poule 6 JAUNAY MARIGNY <i>City Stade Rue des Ecoles</i> JAUNAY MARIGNY 1 JAUNAY MARIGNY 2	Poule 7 VOUNEUIL /S BIARD <i>City Stade près du Stade Pouzioux</i> VOUNEUIL BERUGES 1 VOUNEUIL BERUGES 2	Poule 8 CHAUVIGNY <i>City Stade Rue de la maladrerie</i> GJVVM CHAUVIGNY 3 GJVVM CHAUVIGNY 4
Poule 9 LUSIGNAN <i>City Stade près du Stade</i> GJ VAL DE VONNE 1 GJ VAL DE VONNE 2	Poule 10 VALDIVIENNE <i>City Stade près du Stade</i> VALDIVIENNE 1 VICQ/ST SAVIN 1	Poule 11 CHATELLERAULT <i>City Lycée Branly</i> GJ ANTOIGNE INGRANDES 1 GJ ANTOIGNE INGRANDES 2 CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	Poule 12 CHATELLERAULT <i>City Stade de Branly</i> CHATELLERAULT FC 1 CHATELLERAULT FC 2 CHATELLERAULT FC 3
Poule 13 MONTAMISE <i>City Stade près du Stade</i> NIEUIL L'ESPOIR 1 NIEUIL L'ESPOIR 2 GJ MONTASEVRES	Poule 14 NEUVILLE DE POITOU <i>City Stade près du cimetière</i> NEUVILLE 1 NEUVILLE 2 NEUVILLE 3	Poule 15 CHATELLERAULT <i>City Stade Lac de la Forêt</i> CHATELLERAULT SO 1 CHATELLERAULT SO 2	Poule 16 ST SECONDIN <i>City Bourg</i> GJ VAL DE CLOUERE 1 GJ VAL DE CLOUERE 2 NOUAILLE 1
Poule 17 AVANTON <i>City Stade près du Stade</i> GJ CAP HAUT POITOU 1 GJ CAP HAUT POITOU 2	Poule 18 POITIERS <i>City Stade St Eloi</i> STADE POITEVIN 1 STADE POITEVIN 2	Poule 19 ANTRAN <i>Stade</i> GJ AVENIR 86 1 GJ AVENIR 86 2 NAINTE 1	Poule 20 LIGUGE <i>City Stade Complexe JP Gomez</i> GJ VALLEE DES LEGENDES 1 GJ VALLEE DES LEGENDES 2 SMARVES ITEUIL 1
Poule 21 AVAILLES <i>City Stade près du Stade</i> GJ ALLIANCE ABCV 1 GJ ALLIANCE ABCV 2 COUSSAY LES BOIS	Poule 22 ST GEORGES <i>City Stade près du Stade</i> CHASSENEUIL ST GEORGES 1 CHASSENEUIL ST GEORGES 2 BIARD 1	Poule 23 BEAUMONT <i>City Stade près du Stade</i> GJ DISSAY BEAUMONT 1 GJ DISSAY BEAUMONT 2	Poule 24 POITIERS <i>City Stade Rue de la Clouère</i> STADE POITEVIN 3 STADE POITEVIN 4
Poule 25 MONTMORILLON <i>City Stade Espace Gartempe</i> MONTMORILLON 1 MONTMORILLON 2 MONTMORILLON 3	Poule 26 VALENCE EN POITOU <i>A côté de la piscine</i> VALENCE EN POITOU 1 VIVONNE 1 GJ FOOT SUD 86	Poule 27 POITIERS <i>City Stade Ecole primaire Tony Lainé</i> POITIERS 3 CITES 1 POITIERS CEP 1 POITIERS CEP 2	Poule 28 BUXEROLLES <i>City Stade Parc du Planty</i> BUXEROLLES 1 BUXEROLLES 2 BUXEROLLES 3
Poule 29 VERRIERES <i>City Stade près du Stade</i> GJ 3 VALLEES 86 1 GJ 3 VALLEES 86 2 SAULGE 1	Poule 30 MIGNE AUXANCES <i>City Stade près de l'EHPAD</i> MIGNE AUXANCES 1 MIGNE AUXANCES 2	Poule 31 JARDRES <i>City Stade Rue de la mairie</i> GJVVM CHAUVIGNY 1 GJVVM CHAUVIGNY 2	Poule 32 POITIERS <i>City Stade Rue de Bourgonne</i> POITIERS ASAC 1 POITIERS ASAC 2 POITIERS ASAC 3

AVIS AUX CLUBS

RÉPARTITION ÉQUIPES – JOURNÉE DE RENTRÉE U6-U9 du 19 septembre

- **À Saint Jean de Sauves** (4 U7 – 4 U9)

St Léger (?-?) - ASM (1-1) – Les 3 Moutiers (?-?) - Nord Vienne (0-1) – Sammarçolles (1-1) – Loudun (1-1) - Coussay (1-0)

- **À Dissay** (7 U7 – 7 U9)

GJ Dissay Beaumont (2-2) - Neuville (4-4) – Poitiers BAROC (1-1)

- **À Lencloître** (7 U7 – 6 U9)

USCE (2-2) - Jaunay Marigny (2-2) – Champigny (1-0) – Mirebeau (1-1) – Ouzilly (1-1)

- **À Vouneuil sur Vienne** (7 U7 – 9 U9)

GJ Alliance ABCV (2-2) - Vicq/ Gartempe (2-2) - Châtelleraut FC (3-5)

- **À Oyré** (6 U7 – 8 U9)

GJ Avenir 86 (2-2) – GJ Antoigné Ingrandes (3-5) - La Roche/Pleumartin (1-1)

- **À Naintré** (4 U7 – 5 U9)

SO Châtelleraut (1-1) - Portugais Châtelleraut (1-1) – Naintré (1-2) - Thuré Besse (1-1)

- **À Vouillé** (6 U7 – 6 U9)

GJ Sud Haut Poitou Vouillé (2-2) – GJ Sud Haut Poitou Boivre (1-1) - Vouneuil / Béruges (3-3)

- **À Quinçay** (7 U7 – 7 U9)

GJ Sud Haut Poitou Quinçay (1-1) - GJ Sud Haut Poitou Vendelogne (1-1) - GJ CAP Haut Poitou (3-3) – Fontaine le Comte (2-2)

- **À Biard** (7 U7 – 6 U9)

Biard (2-1) - Poitiers CEP (2-2) – Migné Auxances (3-3)

- **À St Benoît** (7 U7 – 8 U9)

GJ Vallée des Légendes (2-2) - Smarves Iteuil (2-3) - Poitiers Trois Cités (3-3)

- **À Poitiers ASAC** (11 U7 – 11 U9)

Poitiers ASAC (4-4) - Buxerolles (3-3) - Gibauderie/Beaulieu (1-1) - GJ Montasèvres (3-3)

- **À Chasseneuil du Poitou** (10 U7 – 10 U9)

Chasseneuil St Georges (2-2) – Stade Poitevin (8-8)

- **À Sommières** (8 U7 – 7 U9)

Val de Clouère (2-2) - GJ Foot Sud 86 (1-2) - Valence en Poitou (2-2) - Vivonne (3-1)

- **À Nieuil** (7 U7 – 7 U9)

Nieuil l'Espoir (2-2) - Nouaillé (2-2) - ~~Mignaloux (1-1)~~ – GJ Val de Vonne (3-3)

- **À Valdivienne** (8 U7 – 8 U9)

Valdivienne (1-1) – GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny (6-6) – Sillars (1-1)

- **À Fleuré** (5 U7 – 6 U9)

GJ 3 Vallées 86 (2-3) - Montmorillon (1-2) - Saulgé (1-0) - Adriers (1-0) – St Savin (0-1)

FAFA MATÉRIEL



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Toutes les informations vous ont été transmises par mail.

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

FORMATIONS D'ÉDUCATEURS

DIPLOMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Responsable École de Football - Date limite des inscriptions 28/09/2026	Poitiers	Positionnement 12/10/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 09 et 10/11/2026 03 et 04/12/2026	
		Semaine 2 28 et 29/01/2027 02 et 03/03/2027	
		Certification 14/04/2027	
Coach Jeunes - Date limite des inscriptions 17/11/2026	Poitiers	Positionnement 01/12/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 Du 16 au 18/12/2026	
		Semaine 2 Du 10 au 12/02/2027	
		Certification 30/03/2027	
Coach Séniors - Date limite des inscriptions 16/11/2026	Inter-secteur avec la Vienne Parthenay/Poitiers	Positionnement 30/11/2026	J1 : 10h00-22h00 J2 : 09h00-18h00
		Semaine 1 Du 18 au 19/01/2027	
		Semaine 2 Du 01 au 02/02/2027	
		Certification 27/04/2027	

AVIS AUX ÉDUCATEURS

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10/2026 & 25/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	16/02/2027 & 13/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U10-U13	Poitiers	23/10/2026 & 18/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	17/02/2027 & 14/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U14-U19	Poitiers	03/03/2027 & 31/03/2027	14h00 - 20h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI SENIORS	Poitiers	04/02/2027 & 16/03/2027	15h00 - 21h00

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	10/02/2027	08h00 - 16h00
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	16/03/2027	15h00-21h00

Pour s'inscrire aux différentes formations : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>



Anthony ALLOUIS
aallouiselfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felfna.fff.fr

TARIFS ET BONS DE FORMATIONS

FORMATIONS EDUCATEURS								
NOM DE LA FORMATION		VOLUME HORAIRE	FRAIS INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUES	TOTAL	NOMBRE DE BON(S)	VALEUR BON(S)	RESTE A CHARGE
ATTESTATION FÉDÉRALES	Ethique et intégrité	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Pratique féminine	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Handi Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot Adapté	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Arbitrage	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Golf Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot en Marchant	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot 5	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Futnet	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Fit Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Accompagnateur d'Equipe	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Futsal	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
CERTIFICATS FEDERAUX INITIATEURS DE PRATIQUE	CFI - U6-U9	24	15€	75€	90€	2*	30 €	60 €
	CFI - U10-U13	24	15€	75€	90€	2*	30 €	60 €
	CFI - U14-U19	24	15€	75€	90€	0	0 €	90 €
	CFI - Seniors	24	15€	75€	90€	0	0 €	90 €
	CFI - Projet Club	24	15€	75€	90€	2	30 €	60 €
CERTIFICATS FEDERAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ	Module CEGB Futsal	à venir	-	-	-	-	-	-
	Module CEGB - Niv 1	à venir	-	-	-	-	-	-
	Module 32H Beach Soccer Ini/Ent	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
	Module 32H Futsal Base U13-U15/U18-Seniors	32	15€	165€	180€	2	30 €	150 €
	Module 32H Gardien De But Ini/Ent	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
	Module Prépa Physique U9/U15 - Seniors	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
CERTIFICATIONS	Certification - CEGB Niv 1	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CEGB Futsal	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF1	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF2	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF3	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF4	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Prépa Physique	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Beach Soccer	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Futsal	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Gardien de but	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification CFI - Projet Club	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - Seniors	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U10-U13	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U14-U19	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U6-U9	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
ÉQUIVALENCES	Journée complémentaire	8	15€	30€	45€	0	0 €	45 €

Evolution du dispositif FAFA Formation :

En direction des licenciées femmes :

- 3 bons sur les Attestations Fédérales
- 3 bons Formations dirigeantes tout terrains
- 6 bons Formations CFI U6-U9
- 6 bons Formations CFI U10-U13
- 9 bons Formations Arbitres
- Titres à finalités professionnelles

Gratuité

Gratuité

Gratuité

Gratuité

Gratuité

Prise en charge à 50%

En direction de l'encadrement du public Féminin et du Football des Jeunes :

DF REF (H&F)

- Frais pédagogiques
- Frais annexes

Prise en charge à 100%

Prise en charge à 50%

⚠ Il faut impérativement déposer un dossier FAFA afin que la prise en charge puisse être appliquée !

AVIS AUX ÉDUCATEURS

THÈMES FPC (Recyclage) – 2026-2027

La saison prochaine, afin de s'aligner au mieux avec les exigences de Qualiopi et de la DTN, les **sessions FPC (Formation Professionnelle Continue) seront régionalisées**.

Ce choix est expérimental pour la saison 26-27.

Vous trouverez ci-dessous les premières sessions pour la saison 26-27.

- **24 et 25 septembre 2026 : L'entraînement en pré-formation – Limoges (Tournoi international de Limoges) ;**
- **3 et 4 décembre 2026 – La pratique Futsal dans le club – Tartas (lieu à confirmer) ;**
- **24 et 25 juin 2027 – La pratique Féminine dans le club - Le Haillan.**

Période transitoire journées complémentaires pour l'obtention d'un DF

Jusqu'au 30 juin 2027, les titulaires d'un CFF2 ou CFF3 certifié, ainsi que du PSC1 ou équivalent, peuvent obtenir un Diplôme Fédéral Coach Jeunes et/ou Seniors en participant à une Journée Complémentaire de 8 h :

- Titulaire du CFF2 certifié ou du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Jeunes → DF Coach Jeunes
- Titulaire du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Seniors → DF Coach Seniors

Les journées complémentaires sont indépendantes.

Les titulaires du CFF3 certifié doivent suivre les deux journées pour obtenir les deux diplômes.

Initiateur 2 ou CFF2	1 journée complémentaire	DF Coach Jeunes
Animateur Sénior ou CFF3	2 journées complémentaires	DF Coach Jeunes
		DF Coach Sénior

Attention : il faut être titulaire obligatoirement du PSC1 ou de l'une des différentes équivalences (Attestation de Formation aux Premiers Secours -AFPS- / Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences-AFGSU- / Brevet National de Secourisme-BNS- / Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail-CSST,)

FORMATIONS GARDIENS DE BUT

Cette saison, les formations Gardiens de But se feront toujours en collaboration avec le District des Deux -Sèvres, veuillez trouver ci-dessous les dates :

- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module initiation : les 23 et 24 octobre 2026 à Mazières en Gâtine ;
- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module Perfectionnement : les 12 et 13 Février à Niort

Lien pour inscription au module initiation : <https://maformation.fff.fr/formation/31-gardien-de-but-initiation.html>

FORMATIONS

ARBITRES



SPORTIF

COURAGEUX

RESPONSABLE

ENGAGÉ

PASSIONNÉ

2026 - POITIERS

- Samedi **26 septembre**
Dimanche **27 septembre**
Samedi **03 octobre**
- Samedi **28 novembre**
Dimanche **29 novembre**
Samedi **5 décembre**



Réunion du mercredi 9 septembre 2026
Procès-verbal n°6

Président de séance M. Christian DELCEL
Présents MM. Gregory BOUCHET et Eric MAIOROFF
Excusés MM. Philippe GUILBAULT et Jean Louis OLIVIER

Approbation du PV n°5 sans modification

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D2	B	1	06/09/26	78802225	Paizay le Sec (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	à définir

RAPPEL DE LA DISPOSITION VOTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rencontres en période d'intempéries

A) Inversion des matchs aller - Championnat

Au cours des matchs aller, si le terrain du club recevant est déclaré impraticable, la rencontre est automatiquement inversée, sous réserve que le terrain du club visiteur soit disponible et praticable. Le match doit se dérouler le jour et à l'heure prévus au calendrier initial.

Merci au club concerné de prévenir l'équipe adverse, les officiels et le District.

Les deux clubs doivent s'organiser, comme c'est le cas en coupe, pour inverser la rencontre après le vendredi 17h30.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 78802097 : Antran (1) – Châtelleraut FC (2) en poule A du 05/09/26**Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°2 (09/09/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 0 en faveur de l'équipe de Châtelleraut FC (2).

Match n°78802094 : Poitiers 3 Cités (1) – Availles en Châtelleraut (1) en Poule A du 06/09/26**Réserve technique**

La commission homologue la décision de la commission départementale d'arbitrage PV n°1 (10/09/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Poitiers 3 Cités (1).

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 78802733 : Oyré Dangé (2) – Châtelleraut FC (3) en poule B du 05/09/26**Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°2 (09/09/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 2 en faveur de l'équipe de Châtelleraut FC (3).

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 78803919 : Valence en Poitou Couhé (1) – St Saviol (2) en poule E du 06/09/26**Courriel du club de Valence**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°2 (09/09/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 0 en faveur de l'équipe de St Saviol (2).

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 78855871 : Bonneuil Matours (2) – Pleumartin la Roche Posay (1) en poule C du 19/09/26

Demande du club de Bonneuil Matours pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Bonneuil Matours.

Match n° 78856336 : Persac 1 – Chapelle Viviers 2 en poule G du 20/09/26

Demande du club de Persac pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Persac.

COUPE LOUIS DAVID**COUPE LOUIS DAVID : 2^{ème} tour 27/09/26**

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Archigny 1	D4C	Pleumartin Roche Posay 1	D5C
2	Aslonnes 1	D4E	Chapelle Viviers 1	D3D
3	Blanzay 1	D5I	Villeneuve 1	D5D
4	Bonnes 1	D5C	Lavoux Liniers 1	D4B
5	3 Vallées 86 3	D3D	Bonneuil Matours 1	D4F
6	Champigny 1	D5F	St Léger de Montbrillais 1	D4A
7	Chatain 1	D3C	Valence En Poitou Fc 1	D4E
8	Chatellerault Reunionnais 1	D5C	Thuré Besse 1	D3B
9	Colombiers 1	D4B	Coussay Les Bois 1	D4C
10	Coussay 1	D3A	Vouillé Latillé 1	D3B
11	Dissay 1	D4C	Boivre 1	D3A
12	Fleuré 1	D3D	Chateau Larcher 2	D3C
13	Jouhet Pindray 1	D4D	St Savin/Nalliers 2	D5G
14	Lavoux 1	D5D	Château Garnier 1	D5I
15	Loudun 1	D3A	Leigné S/Usseau 1	D3B
16	Ouzilly 1	D4A	Quincay 1	D3A
17	Poitiers Baroc 1	D4B	Vernon/Dienné 1	D5H
18	Poitiers Cep 1	D3B	Montmorillon 2	D3D
19	Sammarcolles 1	D4A	Nord Vienne/3 Moutiers 1	D3A
20	Savigny L'Evescault 1	D4F	Adriers 1	D5G
21	St Christophe 1	D5A	Ucse 1	D3A
22	St Remy s/ Creuse 1	D4C	Avanton 1	D3B

Organisation du 2ème tour de Coupe Louis David

22 équipes qualifiées du tour 1

2 équipes de D5 éliminées du Tour 2 de Coupe Nouvelle Aquitaine

3 équipes de D4 éliminées du Tour 2 de Coupe Nouvelle Aquitaine

3 équipes de D3 non engagées en Coupe Nouvelle Aquitaine

5 équipes de D3 non engagée en CNA éliminées du Tour 1 de Coupe de France

9 équipes éliminée du Tour 1 de Coupe Nouvelle Aquitaine

Soit un nombre de matches au 2ème tour de : 22 matches

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

CHALLENGE DES RÉSERVES

CHALLENGE DES RÉSERVES : 1^{er} tour le 27/09/26				
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Adriers 2	D5I	Vivonne 2	D4E
2	Biard 2	D5E	St Christophe 2	D5B
3	Boivre 2	D5E	St Léger de Montbrillais 2	D5A
4	Bonneuil Matours 2	D5C	Châtelleraut Portugais 2	D4C
5	Bouresse/Queaux Moussac 2	D5G	Blanzay 2	D5H
6	Chapelle Viviers 2	D5G	Valdivienne 2	D4D
7	Cissé 2	D5E	St Remy s/ Creuse 2	D5B
8	Coussay Les Bois 2	D5C	Sammarcolles 2	D5A
9	Fontaine Le Comte 3	D4F	Valence En Poitou Oc 2	D5I
10	Ingrandes 2	D4C	Poitiers Baroc 2	D5F
11	Leigné S/Usseau 2	D5B	Coussay/Moncontour 2	D5A
12	Mignaloux Beauvoir 2	D4F	Loudun 2	D5A
13	Mirebeau 2	D5A	Avanton 2	D5E
14	Payroux Charroux Mauprévoir 2	D5I	St Saviol 2	D4E
15	Quincay 2	D5E	St Maurice Gencay 2	D5F
16	Senillé St Sauveur 2	D5B	Dissay 2	D5I
17	Sommières St Romain 2	D5I	Usson Poitou Isle 2	D4E
18	St Savin/Nalliers 3	D5D	Poitiers Gibauderie/Beaulieu 2	D5E
19	Vallée Du Salleron 2	D5G	Paizay Le Sec 2	D5D
20	Vouillé Latillé 2	D5A	Cenon/Vouneuil 2	D5B
21	Vouneuil Béruges 3	D5E	Rouillé 2	D5H

Organisation du 1^{er} tour du Challenge des réserves

34 équipes réserves de D5

8 équipes de D4 tirées au sort

TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**Amende de 29€**Match n°79385023 : Lavoux Liniers 1 – Vallée du Salleron 1 en Coupe Louis David du 13/09/26Match n°79385024 : Les Ormes 1 – Coussay les Bois 1 en Coupe Louis David du 13/09/26Match n°79385026 : Mazerolles/Sillars 1 – Lavoux 1 en Coupe Louis David du 13/09/26

Prochaine réunion : sur convocation**Le président de séance, Christian DELCEL**

Réunion du mardi 15 septembre 2026

Procès-verbal n°3

Président M. Philippe BARRITAUULT

Présents Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Sébastien GAGNAIRE, Christian DUVERGER et Christian SAVIGNY

Excusé : M. Frédéric TURBEAU

Le PV n°2 de la saison 2026 – 2027 est adopté sans modification

DATES À RETENIR

Rappel

- Samedi 19 septembre : Journée d'accueil U7-U9 et journée foot diversifié U11
- Samedi 26 septembre : Journée d'accueil Féminines U6/U10F et U11/U13F
- Vendredi 2 octobre : Remise des récompenses Label FFF/CA au Crédit Agricole

Saison 2026-2027: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U18/U17	A	1	19/09/26	79483562	Châtelleraut Portugais/SOC (1) / GJ Cap Haut Poitou (1)	Coupe Gambardella	à définir
U17/U16	A	1	19/09/26	79483579	Poitiers ASAC (1) / GJ Montasèvres (1)	Coupe Gambardella	à définir
U17/U16	B	1	19/09/26	79483609	Vivonne (1) / GJ 3 Vallées 86 (1)	Coupe Gambardella	à définir
U17/U16	D	1	19/09/26	79483670	Mirebeau (1) / GJ Antoigné Ingrandes (1)	Coupe Gambardella	à définir
U17/U16	D	1	19/09/26	79483668	GJ Dissay Beaumont (1) / GJ Montasèvres (2)	Coupe Gambardella	à définir
U17/U16	D	1	19/09/26	79483671	Buxerolles (1) / Châtelleraut Portugais (1)	Coupe Gambardella	à définir

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U15	C	3	17/10/26	79398089	GJ Foot Sud 86 (1)	GJ Vallée des Légendes	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir
U15	L	3	17/10/26	79398409	Chasseneuil St Georges (1)	Nieul/Mignaloux (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir
U15	J	3	17/10/26	79398879	GJ Sud Haut Poitou (1)	Poitiers CEP (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir
U15	H	3	17/10/26	79398756	Neuville (2)	GJ Cap Haut Poitou (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir

L'utilisation de la FMI est obligatoire

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis uniquement par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende reconduite jusqu'à réception de ceux-ci.

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

1^{ère} phase – Saison 2026-2027

U18 – Accessions

à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2026 – 2027

Brassage (2 X3) 6 équipes	Monte en Régional	0	
	Poule unique	6	(1x6) 6 équipes

U17 - U16 – Accessions

à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2026 – 2027

Brassage (2X8 + 2X7) 30 équipes	Monte en Régional	0	
	Accède à la Départemental 1	8	(1X8) 8 équipes
	Accède à la Départemental 2	22	(2X7 + 1X8) 22 équipes

Accessions à l'issue de la première phase : 2 premiers de chaque poule de Brassage
A l'issue de la seconde phase, une accession en Régional U18 R2

U15 – Accessions
à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2026 – 2027

Départemental 1 (1X8) 8 équipes	Maintien en départemental 1	6	Départemental 1 (1X8) 8 équipes
	Descend en Départemental 2	-2	
	Vient de départemental 2	2	

Départemental 2 (2X8) 16 équipes	Vient de départemental 1	2	Départemental 2 (2X8) 16 équipes
	Accède à la Départemental 1	-2	
	Descend en départemental 3	-4	
	Vient de départemental 3	4	

Départemental 3 (2X8 + 1X7) 23 équipes	Accède à la Départemental 2	-4	Départemental 3 (2X8 + 1x7) 23 équipes
	Vient de départemental 2	4	

A l'issue de la première phase, accèdent le premier des 3 poules et le meilleur 2ème

A l'issue de la seconde phase, une accession en Régional U16 R2

Saison 2026 - 2027
U13 – Accessions et rétrogradations
à l'issue de la 1^{ère} phase

Départemental 1 (2x8) 16 équipes	Monte en Régional U13 Critérium	-4	Départemental 1 (2X8) 16 équipes
	Descend en Départemental 2	-2	
	Vient de Départemental 2	6	

Départemental 2 (3x8) 24 équipes	Monte en Départemental 1	-6	Départemental 2 (3 x 8) 24 équipes
	Vient de Départemental 3	10	
	Vient de Départemental 1	2	
	Descend en Départemental 3	-6	

Départemental 3 (4X8 + 3X7) 53 équipes	Monte en Départemental 2	-10	Départemental 3 (7X7) 49 équipes
	Vient de Départemental 2	6	

POULES MODIFIÉES

Création de l'entente Vouneuil Béruges/Biard (2) qui prend la place de Vouneuil Béruges (2) en poule B

U15 - D3

POULE B
GJ 3 VALLEES 86 (2)
GJ FOOT SUD 86 (2)
GJ MONTASEVRES (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
GJ VAL DE VONNE (1)
MONTMORILLON (1)
VALENCE EN POITOU OC (1)
VOUNEUIL BERUGES/BIARD (2)

Engagement tardif de GJ Vallée des Légendes (4) qui intègre la poule E à la place de l'exempt

U13-D3

POULE E
GJ 3 VALLÉES 86 (2)
GJ MONTASEVRES (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (4)
MONTMORILLON (3)
SAULGÉ (1)
St SAVIN/VICQ/PAIZAY (1)
VALDIVIENNE (1)
GJ VALLÉE DES LÉGENDES (4)

U11 - NIVEAU 3		
POULE G	POULE H	POULE I
ASM 1	Chasseneuil St Georges 2	Buxerolles 3
GJ Alliance ABCV 2	Châtellerault FC 3	Chasseneuil St Georges 1
GJ Antoigné Ingrandes 2	Coussay les Bois 1	Fontaine le Comte 2
Mirebeau 1	GJ Avenir 86 2	GJ Cap Haut Poitou 2
Nord Vienne / 3 Moutiers 1	GJ Sud Haut Poitou 2	Migné Auxances 2
Sammarçolles 1	Jaunay Marigny 2	Neuville 3
Thuré Besse 1	Naintré 1	Poitiers ASAC 3
GJ Avenir 86 3		Smarves Iteuil 1

POULE J	POULE K
GJ Val de Vonne 2	GJ 3 Vallées 86 2
GJ Vallée des Légendes 2	GJ Val de Clouère 2
GJ VVM Chauvigny 3	GJ VVM Chauvigny 4
Poitiers CEP 2	Mignaloux Beauvoir 1
Stade Poitevin 4	Montmorillon 3
Valence en Poitou OC 1	Saulgé 1
Vouneuil Béruges 2	Valdivienne 1
Valdivienne 2	Vivonne 1

Engagement tardif de GJ Avenir (3) qui intègre la poule G et de Valdivienne (2) qui intègre la poule J.

CALENDRIERS MODIFIÉS

Veillez noter les modifications de calendriers suivantes :**En U13 D2 :**

- Les matchs à domicile de l'équipe du Stade Poitevin (2) en U13 D2 poule A et du Stade Poitevin (3) en U13 D2 poule C se dérouleront à 11h sur le terrain synthétique de St Eloi le samedi.

- Les matchs à domicile de l'équipe du GJ Vallée des Légendes (2) en U13 D2 poule C se dérouleront à 13h30 le samedi à St Benoit (terrain synthétique) .

En U13 D3 :

- En poule A, dans le but de respecter au mieux les desideratas de chacun, les calendriers sont modifiés comme ci-dessous :

*Gj Cap Haut Poitou 2 prend la place de Châtelleraut Portugais 2

*Châtelleraut Portugais 2 prend la place de Chasseneuil St Georges 1

*Chasseneuil St Georges prend la place de Gj Cap Haut Poitou 2

- Les matchs à domicile de l'équipe de Châtelleraut FC (3) en U13 D3 poule B se dérouleront à 13h30 le samedi à Nonnes.

- Le calendrier poule B a été modifié car il comportait des anomalies

En U15 D3 :

- En poule C, dans le but de respecter au mieux les desideratas de chacun les calendriers sont modifiés comme ci-dessous :

-Gj Avenir 86 (2) prend la place de Gj 3 Vallées/Val de Clouère 2

-Gj 3 Vallées/Val de Clouère 2 prend la place de Senillé St Sauveur 1

-Senillé St Sauveur 1 prend la place de Gj Avenir 86 (2)

En U17 :

- L'équipe de Gj Avenir 86 (1) en U17 poule C prend la place de l'exempt pour se rapprocher au mieux de son desiderata

CHALLENGE U18

FORFAIT

Match n°79397213 : Châtelleraut Portugais/SOC (1) – GJ Cap Haut Poitou (1) en poule A du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Cap Haut Poitou (1) (sans déplacement)

Amende de 25€ au GJ Cap Haut Poitou

Match n°79397219 : Migné Auxances (1) – GJ Alliance ABCV (1) en poule B du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Alliance ABCV (1) (sans déplacement)

Amende de 25€ au GJ Alliance ABCV

Remarque : Courriel du GJ Alliance ABCV qui déclare le forfait général de l'équipe de GJ Alliance ABCV (1) en U18 poule B.

Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n°79397220 : Jaunay Marigny/Chasseneuil St Georges (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en poule B du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny/Chasseneuil St Georges (1) (sans déplacement de l'équipe de GJ VVM Chauvigny(1))

Amende de 25€ au club de Jaunay Marigny

CHALLENGE U17

FORFAIT

Match n°79397227 : GJ Montasèvres (2) – Poitiers CEP (1) en poule A du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement de l'équipe de Poitiers CEP(1))

Amende de 25€ au GJ Montasèvres.

Match n°79397277: Naintré (1) – GJ Avenir 86 (2) en poule B du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au GJ Avenir 86

Match n°79398718: GJ Avenir 86 (1) – Mirebeau/ASM (1) en poule D du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau/ASM (1) (sans déplacement)

Amende de 25€ au club de Mirebeau

CHALLENGE U15

FORFAIT

Match n°79397495: Jaunay Marigny (1) – Vouneuil Béruges (2) en poule A du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au club de Vouneuil Béruges

Match n°79398871 : GJ Foot Sud 86 (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en poule D du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Foot Sud 86 (1) (sans déplacement de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (3))

Amende de 25€ au GJ Foot Sud 86

Match n°79400151: GJ Val de Clouère (1) – Poitiers 3 Cités (1) en poule I du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) (sans déplacement)

Amende de 25€ au club de Poitiers 3 Cités

Match n°79398876: GJ Montasèvres (2) – GJ Sud Haut Poitou (1) en poule J du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement de l'équipe de GJ Sud Haut Poitou (1))
Amende de 25€ au GJ Montasèvres.

Match n°79398356: SO Châtelleraut (2) – Châtelleraut FC (2) en poule K du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut FC (2) (sans déplacement)
Amende de 25€ au club de Châtelleraut FC.

Match n°79398357: UCSE (1) – Naintré (1) en poule K du 12/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)
Amende de 25€ au club de Naintré

Remarque : Courriel du club de Naintré qui déclare le forfait général de l'équipe de Naintré(1) en U15 poule K
Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

FORFAIT

Poule B :

— 1^{er} forfait de l'équipe de Senillé St Sauveur (1) (sans déplacement)
Amende de 25€ au club de Senillé St Sauveur

Poule E :

— 1^{er} forfait de l'équipe de Saint Savin/Vicq/Paizay (1) (sans déplacement)
Amende de 25€ au club de St Savin

Poule I :

— 1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) (sans déplacement et sans prévenir)
Amende de 25€ au club de Poitiers 3 Cités

Poule I :

— 1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) (sans déplacement et sans prévenir)
Amende de 25€ au club de Poitiers Gibauderie

RAPPEL :

Le deuxième tour aura lieu le samedi 3 octobre 2026.

La finale est prévue le samedi 20 mars 2027.

TOUR 2 - FESTIVAL FOOT U13 Pitch

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A à St Jean de Sauves
Châtelleraut FC
Sammarçolles
ASM/Mirebeau
Portugais Châtelleraut

B à Leigné Sur Usseau
SO Châtelleraut
GJ Avenir 86
Jaunay Marigny
Naintré

C à Sèvres Anxaumont
Montmorillon
GJ Montasèvres
GJ Vallée des Légendes
GJ Antoigné Ingrandes

D à Valdivienne
GJ Foot Sud 86
GJ Espoir Sud Poitiers
Valdivienne
Saulgé

E à Lencloître
Neuville
GJ Sud Haut Poitou
UCSE
Poitiers CEP

F à Dissay
Stade Poitevin
GJ Dissay Beaumont
Migné Auxances
GJ Cap Haut Poitou

G à Mignaloux
Poitiers Asac
GJ VVM Chauvigny
Mignaloux/Nieuil
Vouneuil Béruges

H à Buxerolles
GJ 3 Vallées 86
Buxerolles
Valence en Poitou OC
GJ Val de Vonne



Club recevant

U11

en VERT, les clubs qualifiés pour le 2ème tour du samedi 3 octobre 2026

	A	Pts	Jongleries
1	Migné Auxances	4	237
2	Jaunay Marigny	4	390
3	ASM/Mirebeau	0	170
4	Loudun	-3	Forfait

	C	Pts	Jongleries
1	S.O Châtelleraut	9	460
2	UCSE	4	246
3	Châtelleraut Portugais	4	237
4	Coussay les Bois	0	63

	E	Pts	Jongleries
1	Montmorillon	6	505
2	Mignaloux /Nieuil	3	157
3	Saulgé	0	124
4	St Savin/Paizay/Vicq	-3	Forfait

	G	Pts	Jongleries
1	Poitiers ASAC	6	181
2	GJ 3 Vallées 86	5	248
3	Poitiers CEP	4	247
4	Poitiers BAROC	1	135

	I	Pts	Jongleries
1	Stade Poitevin	9	695
2	GJ Montasèvres	6	190
3	Poitiers 3 Cités	-3	Forfait
4	Poitiers Gibauderie	-3	Forfait

	K	Pts	Jongleries
2	GJ Sud Haut Poitou	9	286
1	GJ Cap Haut Poitou	6	359
3	Sammarçolles	3	187
4	Chasseneuil St Georges	0	112

	B	Pts	Jongleries
1	Châtelleraut FC	3	469
2	GJ Antoigné Ingrandes	3	523
3	GJ Avenir 86	0	115
4	Senillé St Sauveur	-3	Forfait

	D	Pts	Jongleries
1	GJ VVM Chauvigny	9	361
2	GJ Dissay Beaumont	4	195
3	Valdivienne	4	78
4	GJ Alliance ABCV	0	243

	F	Pts	Jongleries
1	GJ Vallée des Légendes	9	395
2	GJ Foot Sud 86	6	266
3	GJ Val de Vonne	3	178
4	GJ Val de Clouère	0	137

	H	Pts	Jongleries
1	GJ Espoir Sud Poitiers	4	683
2	Vouneuil Béruges	4	356
3	Valence en Poitou/Vivonne	0	148
4			

	J	Pts	Jongleries
1	Neuville	9	588
2	Buxerolles	6	453
3	Naintré	3	217
4	Thuré Besse	0	142

Bilan Journée d'Accueil U11 – 12 septembre 2026

Remerciements aux clubs ayant accueilli la journée d'accueil U11 le samedi 12 septembre 2026.

Nombre de sites d'accueil : 10

Availles en Châtelleraut, Civaux, Dissay, Leigné sur Usseau, Naintré, Poitiers ASAC, Poitiers 3 Cités, St Benoît, Usson du Poitou, Vouillé.

Nombre de clubs présents : 44

Nombre d'équipes absentes : 7

Nombre de joueuses et joueurs présents : 704 (744 la saison dernière)

		Nombre de joueurs	Nombre d'équipes	Nombre de clubs	Equipes absentes
DISSAY	GJ Dissay Beaumont	89	9	6	0
LEIGNE sur USSEAU	GJ Avenir 86	75	8	5	0
AVAILLES	GJ Alliance ABCV	51	6	4	1
NAINTRE	Naintré	75	7	6	2
ST BENOIT	GJ Vallée des Légendes	67	7	4	2
MICHEL AMAND	Poitiers ASAC	61	6	2	1
VOUILLE	GJ Sud Haut Poitou	75	7	3	0
USSON	GJ Val de Clouère	50	6	5	0
GABOREAU	Poitiers 3 Cités	75	7	5	0
CIVAUX	GJ 3 Vallées 86	86	9	4	1
		704	72	44	7

U6/U9

Répartition Equipe pour la Journée de rentrée U6 - U9 du 19 septembre

- **À Saint Jean de Sauves** (4 U7 - 4 U9)

St Léger (? - ?) - ASM (1-1) - Les 3 Moutiers (? - ?) - Nord Vienne (0-1) - Sammarçolles (1-1) - Loudun (1-1) - Coussay (1-0)

- **À Dissay** (7 U7 - 7 U9)

GJ Dissay Beaumont (2-2) - Neuville (4-4) - Poitiers BAROC (1-1)

- **À Lencloître** (7 U7 - 6 U9)

USCE (2-2) - Jaunay Marigny (2-2) - Champigny (1-0) - Mirebeau (1-1) - Ouzilly (1-1)

- **À Vouneuil sur Vienne** (7 U7 - 9 U9)

GJ Alliance ABCV (2-2) - Vicq/ Gartempe (2-2) - Châtelleraut FC (3-5)

- **À Oyré** (6 U7 - 8 U9)

GJ Avenir 86 (2-2) - GJ Antoigné Ingrandes (3-5) - La Roche/Pleumartin (1-1)

- **À Naintré** (4 U7 - 5 U9)

SO Châtelleraut (1-1) - Portugais Châtelleraut (1-1) - Naintré (1-2) - Thuré Besse (1-1)

- **À Vouillé** (6 U7 - 6 U9)

GJ Sud Haut Poitou Vouillé (2-2) - GJ Sud Haut Poitou Boivre (1-1) - Vouneuil / Béruges (3-3)

- **À Quinçay** (7 U7 - 7 U9)

GJ Sud Haut Poitou Quinçay (1-1) - GJ Sud Haut Poitou Vendelogne (1-1) - GJ CAP Haut Poitou (3-3) - Fontaine le Comte (2-2)

- **À Biard** (7 U7 - 6 U9)

Biard (2-1) - Poitiers CEP (2-2) - Migné Auxances (3-3)

- **À St Benoît** (7 U7 - 8 U9)

GJ Vallée des Légendes (2-2) - Smarves Iteuil (2-3) - Poitiers Trois Cités (3-3)

- **À Poitiers ASAC** (11 U7 - 11 U9)
Poitiers ASAC (4-4) - Buxerolles (3-3) - Gibauderie/Beaulieu (1-1) - GJ Montasèvres (3-3)
- **À Chasseneuil du Poitou** (10 U7 - 10 U9)
Chasseneuil St Georges (2-2) - Stade Poitevin (8-8)
- **À Sommières** (8 U7 - 7 U9)
Val de Clouère (2-2) - GJ Foot Sud 86 (1-2) - Valence en Poitou (2-2) - Vivonne (3-1)
- **À Nieuil** (7 U7 - 7 U9)
Nieuil l'Espoir (2-2) - Nouaillé (2-2) - ~~Mignaloux (1-1)~~ - GJ Val de Vonne (2-2)
- **À Valdivienne** (8 U7 - 8 U9)
Valdivienne (1-1) - GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny (6-6) - Sillars (1-1)
- **À Fleuré** (5 U7 - 6 U9)
GJ 3 Vallées 86 (2-3) - Montmorillon (1-2) - Saulgé (1-0) - Adriers (1-0) - St Savin (0-1)

TRANSMISSION TARDIVE OU FMI MANQUANTE

Amende de 20€

Challenge U15

Match n°79398103 : GJ Avenir 86 (2) – Poitiers ASAC (1) en poule E du 12/09/2026

Match n°79398754 : Loudun (1) – Neuville (2) en poule E du 12/09/26

Match n°79398301 : Poitiers CEP (1) – GJ 3 Vallées 86/Val de Clouère (2) en poule J du 12/09/26

RAPPEL :

L'utilisation de la FMI est obligatoire

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis uniquement par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende reconduite jusqu'à réception de ceux-ci.

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 16 septembre 2026
Procès-verbal n° 03

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 02 (par voie électronique) du mercredi 09 septembre 2026 avec la modification suivante :

Match n° 78803919 : Valence en Poitou Couhé (1) – St Saviol (2) en poule E du 06/09/26

Courriel du club de Valence en Poitou Couhé (07/09/26 à 08h55) signalant que l'arbitre assistant inscrit sur la feuille de match était suspendu.

Inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de St Saviol (2) en tant qu'arbitre assistant d'un joueur (licence n° 1110964575) en état de suspension.

La commission,
Jugeant en premier ressort,

Rappel de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, **en tant que joueur**, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le joueur en cause ne figurait pas sur la feuille de match en tant que joueur,

Considérant les dispositions de l'article 226.5 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Les dispositions du présent article s'appliquent aussi :

- aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées.

- à l'éducateur suspendu détenant également une licence joueur dans le même club ou dans un club différent.

La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des présents règlements.

Considérant qu'il ne figure pas de réserve d'avant match sur l'annexe de la feuille de match papier,

Considérant que l'article 150 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football précise que la personne physique suspendue ne peut pas prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit.

Considérant, cependant que l'article 150 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ne prévoit pas de sanction, ni sur l'issue de la rencontre ni envers le joueur en cause.

Par ces motifs, dit la réclamation **non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 3 à 0 en faveur de l'équipe de St Saviol (2)**.

Les droits de réclamation (46€) seront débités au club de Valence en Poitou Couhé.

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Dossier classé.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	Coussay	Nouaillé
Availles en Châtelleraut	Dienné	Payroux Charroux Mauprévoir
Beaumont St Cyr	GJ Espoir Sud Poitiers	Pleumartin La Roche Posay
Biard	Jaunay Marigny	Poitiers 3 cités
Bouresse / Queaux Moussac	Leignes sur Fontaine	Poitiers Baroc
Brion St Secondin	Loudun	Sèvres Anxaumont
Buxerolles	Lusignan	Smarves Iteuil
Cenon / Vouneuil	Lussac	Sommières St Romain
Cernay St Genest L'Envigne	Mignaloux Beauvoir	St Benoît
Champigny	Migné Auxances	St Julien l'Ars
Chasseneuil St Georges	Montmorillon	St Maurice Gençay
Château Larcher	Mouterre Silly	St Savin St Germain
Châtelleraut FC	Naintré	St Saviol
Châtelleraut Réunionnais	Neuville	Valdivienne
Châtelleraut SO	Nieul l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
Chauvigny	Nord Vienne / Les 3 Moutiers	Vicq sur Gartempe
		Vouneuil Béruges

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Article - 226 Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement. Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

...

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

Toutefois, si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club.

Si le joueur n'a pas purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il doit la purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition, conformément au principe défini au paragraphe précédent.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 78803174 : Fleuré (1) – La Chapelle Viviers (1) en Départemental 3 poule D du 06/09/26

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.**Match n° 78856143 : Biard (2) – Cissé (2) en Départemental 5 poule E du 06/09/26**

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 78802508 : Neuville (3) – Loudun (1) en poule A du 06/09/26**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 02 du 09/09/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Neuville (3) d'un joueur (licence n° 2545547099) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le club de Neuville a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 31 du 29/04/26) pour deux (2) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 27/04/26 et que l'équipe de Neuville (3) évoluant en Départemental 3 poule A n'a effectivement joué qu'un (1) match depuis cette date, le 24/05/26 en championnat. Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Neuville (3) pour en donner le gain à l'équipe de Loudun (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Neuville.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.**Match n° 78853451 : Nouaillé (3) – St Maurice Gençay (1) en poule C du 06/09/26****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 02 du 09/09/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Nouaillé (3) d'un joueur (licence n° 2546036177) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le club de Nouaillé a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 15/09/26 à 20h52).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 34 du 21/05/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) avec l'équipe de Beaumont St Cyr (1) en Coupe André Tassin à compter du 25/05/26 et que les équipes :

- de Beaumont St Cyr (1) évoluant la saison 2025-2026 en Régional 2 poule A en fin de saison 2025-2026,
- de Nouaillé (3) évoluant en Départemental 3 poule C en saison 2026-2027,

n'ont effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Nouaillé (3) pour en donner le gain à l'équipe de St Maurice Gençay (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Nouaillé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.Pour information :

Considérant l'article 226.4 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football :

La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.

(Le District de la Vienne de Football n'applique pas de nouvelle sanction)

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 78803177 : Chasseneuil St Georges (2) – Biard (1) en poule D du 05/09/26**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 02 du 09/09/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) d'un joueur (licence n° 2548251372) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le club de Chasseneuil St Georges a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 15/09/26 à 11h52).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 31 du 29/04/26) pour trois (3) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 27/04/26 et que l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) évoluant en Départemental 3 poule D n'a effectivement joué que deux (2) matchs depuis cette date : en championnat les 10 et 24/05/26.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) pour en donner le gain à l'équipe de Biard (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Chasseneuil St Georges.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 78803538 : Beaumont St Cyr (4) – Lavoux Liniers (1) en poule B du 06/09/26**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 02 du 09/09/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Beaumont St Cyr (4) d'un joueur (licence n° 2546629945) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le club de Beaumont St Cyr a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 34 du 21/05/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 25/05/26 et que l'équipe de Beaumont St Cyr (4) évoluant en Départemental 4 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Beaumont St Cyr (4) pour en donner le gain à l'équipe de Lavoux-Liniers (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Beaumont St Cyr.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 78803739 : Vicq sur Gartempe (2) – Archigny (1) en poule C du 06/09/26**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 02 du 09/09/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Vicq sur Gartempe (2) d'un joueur (licence n° 2546075228) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le club de Vicq sur Gartempe a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 34 du 21/05/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 25/05/26 et que l'équipe de Vicq sur Gartempe (2) évoluant en Départemental 4 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Vicq sur Gartempe (2) pour en donner le gain à l'équipe de Archigny (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Vicq sur Gartempe.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 78803826 : Valdivienne (2) – Dienné (1) en poule D du 05/09/26**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 02 du 09/09/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (2) de deux joueurs (licence n° 2543082685 et 2546864193) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le club de Valdivienne a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le 1^{er} licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 30 du 23/04/26) pour quatre (4) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 20/04/26 et que l'équipe de Valdivienne (2) évoluant en Départemental 4 poule D n'a effectivement joué que trois (3) matchs depuis cette date : en championnat les 26/04 et 10 et 24/05/26.

Considérant que le 2^{ème} licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 34 du 21/05/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 25/05/26 avec l'équipe de Montmorillon (2) en championnat et que les équipes :

- de Montmorillon (2) évoluant la saison 2025-2026 en Départemental 2 poule B

- de Valdivienne (2) évoluant en Départemental 4 poule D

n'ont effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que les joueurs en cause ne pouvaient pas être inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Valdivienne (2) pour en donner le gain à l'équipe de Dienné (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Valdivienne.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 78858523 : Leigné sur Usseau (2) – Cenon Vouneuil (2) en poule B du 06/09/26**Évocation**

Courriel du club de Cenon sur Vienne (06/09/26 à 21h31) sur la participation à cette rencontre du joueur Nicolas RAVENEAU à la place du joueur Vincent EMERY.

La Commission a reçu les rapports suivants :

Au club de Leigné sur Usseau :

- M. Vincent MARTIN (Président du club)
- M. Didier PASCAL (Arbitre bénévole de la rencontre)
- M. William THOMAS (joueur n° 4 et capitaine)
- M. Sébastien VERNA (banc de touche)
- M. Thomas PROUT (banc de touche)
- M. Nicolas RAVENEAU (joueur en cause)
- M. Nicolas QUICHAUD (a rempli la composition sur la tablette)

Au club de Cenon / Vouneuil :

- M. Flavien SAVARY (Président du club)
- M. Maxime RIBREAU (joueur n° 6 et capitaine)
- M. Tony ALAPHILIPPE (banc de touche)

Considérant que les rapports demandés au club de Cenon / Vouneuil affirment que le joueur Nicolas RAVENEAU était présent sur le terrain avec photos fournies.

Considérant que les rapports demandés au club de Leigné sur Usseau confirment l'absence du joueur Vincent EMERY le jour de la rencontre.

Considérant le rapport de M. Nicolas QUICHAUD qui se dit responsable de l'établissement de la composition de l'équipe de Leigné sur Usseau (2), avec l'inscription sur la feuille de match informatisée du joueur Vincent EMERY alors que le joueur Nicolas RAVENEAU était sur la convocation, sans en avoir informé les autres membres du club.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité à l'équipe de Leigné sur Usseau (2) (0-3, -1 point) pour en attribuer le gain à l'équipe de Cenon Vouneuil (2) (3-0, 3 points).

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits d'évocation (46€) seront débités au club de Leigné sur Usseau.

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Dossier classé.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 78983070 : Valdivienne (3) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 06/09/26**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 02 du 09/09/26, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) d'un joueur (licence n° 2779112542) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le club de Châtelleraut Réunionnais a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 13/09/26 à 13h15 et 17h37).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 30 du 23/04/26) pour trois (3) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 20/04/26 et que l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) évoluant en Départemental 5 poule C n'a effectivement joué que deux (2) matchs depuis cette date : en championnat les 26/04 et 24/05/26 mais forfait en Coupe Nouvelle-Aquitaine le 30/08/26.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) pour en donner le gain à l'équipe de Valdivienne (3) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Châtelleraut Réunionnais.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE U17

Match n° 79397361 : Poitiers Asac (1) – Buxerolles (1) en poule E du 12/09/26**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Buxerolles (1) d'un joueur (licence n° 2548560526) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Buxerolles lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 septembre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 79117057 : Châtelleraut SO (1) - **Gati Foot (1)** en Championnat Féminin Départemental 2 poule A du 13/09/26

DIVERS

Courriels du club de : Chasseneuil St Georges :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 16 septembre 2026 Procès-verbal n° 1

Président : M. Bruno DUPUIS

Présents : MM. Léo BEULET, Paul BENITO (en visio) Gaël CHARON, Jean-Marie CONTREIRAS, Axel GIRAUD (en visio), David PLAINCHAMP, Jonathan MAINGUENEAU, Patrick JALLADEAU.

Excusés : MM. Alexandre AGNESE, Sébastien AUBINEAU (Représentant des arbitres au Comité de Direction), Paul HERGAULT, Jean-Paul BLOT (représentant de la Commission Technique).

Invités : M. Tanguy FLOZE (CTA)
M. Laurent GERMANAUD (responsable pôle stagiaires)
M. Maxence GUIN (référént administratif de la commission)

Absents : MM. Albert BOUCHET, Jean-Michel GUILLET (représentant du Comité de Direction).

Le PV n°01 du Bureau de la CDA est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

CIVILITÉS

Condoléances :

- A Patrick RIVIERE pour le décès de son papa.

Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement à Christophe CHARUAULT, Cyril DUBREUIL, Antonin MORISSET LE DUIGOU, Emmanuel PINEAU et tous les arbitres et observateurs actuellement blessés.

Remerciement :

La commission adresse ses plus sincères remerciements au FC BIARD pour le partage du terrain synthétique lors des tests physiques des arbitres départementaux ainsi qu'à Grand Poitiers pour le prêt des installations.

LECTURE DES COURRIERS

Courriels de :

- Adèle BORDRON (JAR – passerelle AAR2, District 16. Habitant à Poitiers, elle souhaite être désignée par le pôle désignations dans la Vienne lorsqu'elle n'est pas désignée par la LFNA. Avis favorable.
- Alexandre DUVAL. Reprise de son activité d'arbitre.
- Théo LEPROUST. Avis favorable pour devenir accompagnateur dans le cadre de ses obligations en tant qu'arbitre régional.
- Adrien BOUTIN. Demande pour être désigné en tant que central sur des rencontres seniors. Attente de la réponse de la Direction Nationale de l'Arbitrage étant donné son âge (17 ans).
- Laurent MARCHAND. Demande pour devenir accompagnateur. Avis défavorable.
- Paul VIGNAUX. Demande pour être maintenu AAD. A titre très exceptionnel, la commission donne un avis favorable (moins une voix).
- Sébastien GOSSELIN. Demande pour être classé en tant que central. Avis favorable. L'intéressé est classé D4.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Pris connaissance des arrêts de sport / justificatif suivants :

- Vincent RENAISSIO pour une durée de trois semaines à compter du 06/09/2026.
- Emmanuel PINEAU pour une durée de 60 jours à compter du 02/09/2026.
- Mahé BRANGER pour une durée de 7 jours à compter du 10/09/2026.
- Selim HOLGADO RETAMERO pour une durée de trente jours à compter du 05/09/2026.
- Mathieu ROUSSEAU pour une durée de trois jours à compter du 21/08/2026.
- Aymeric DUVAL pour une durée de 14 jours à compter du 02/08/2026 et pour une durée de six semaines à compter du 14/08/2026.

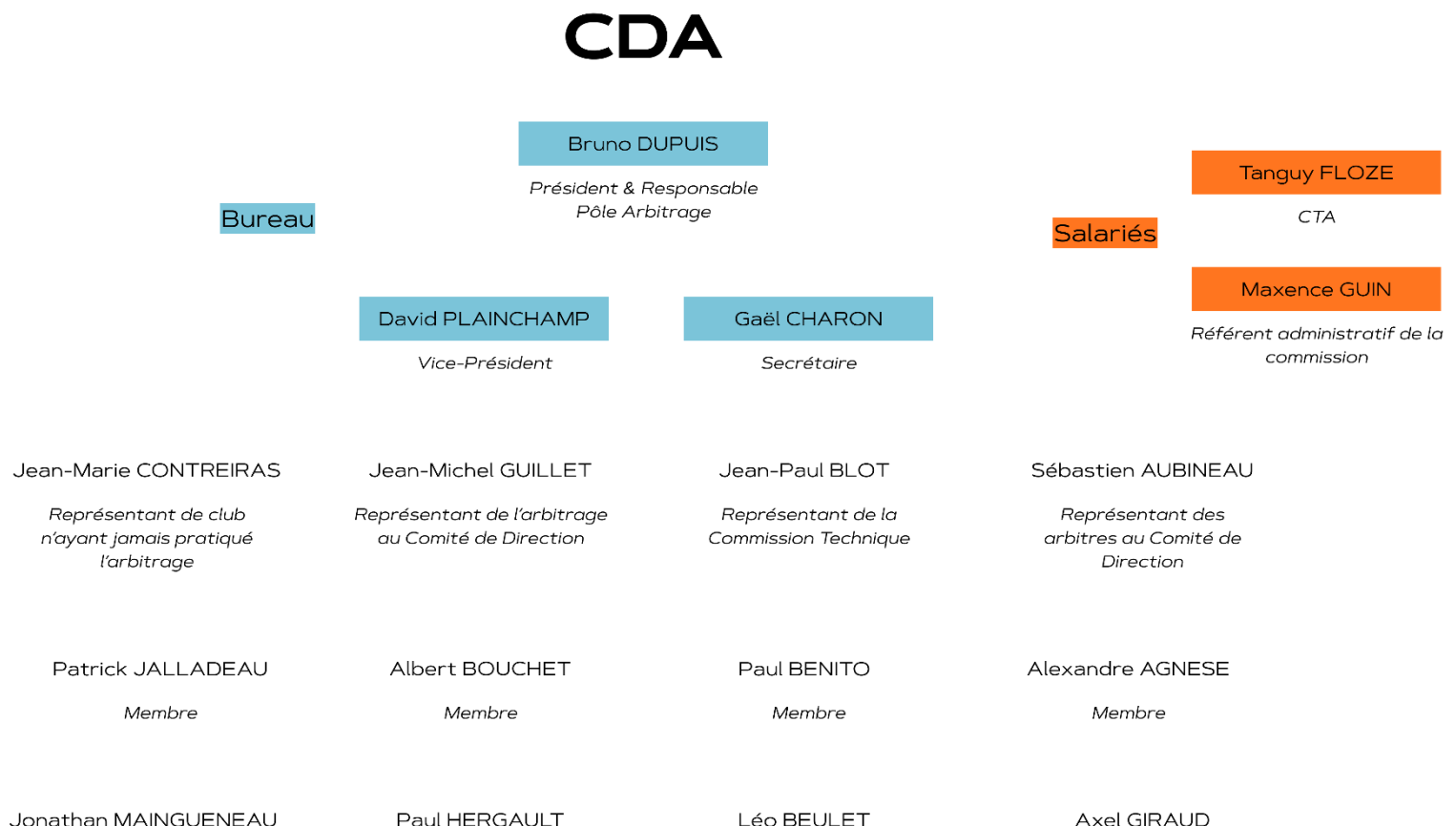
Un certificat de reprise est nécessaire pour la reprise de l'arbitrage si l'arrêt est **égal ou supérieur à 21 jours**. Dans cette attente, une indisponibilité est saisie sur leur compte et les arbitres concernés ne sont pas désignés.

ORGANISATION DU PÔLE ARBITRAGE

Pris note des membres ayant répondu à la consultation par mail concernant leurs intentions pour la saison à venir.

La commission acte l'intégration d'Axel GIRAUD qui incorpore le pôle jeunes en tant que co-responsable avec Paul BENITO.

Ci-dessous le fonctionnement pour la saison à venir :



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Sous-section arbitres Seniors :

- Responsable : Bruno DUPUIS
- Désignations et observations Séniors : Patrick JALLADEAU
- Désignations Futsal et Foot Diversifié : David PLAINCHAMP / Axel GIRAUD

Sous-section arbitres Jeunes :

- Responsables : Paul BENITO et Axel GIRAUD
- Désignations et observations Jeunes : Paul BENITO et Axel GIRAUD
- Suivi général : Paul BENITO et Axel GIRAUD
- Formation continue : Paul BENITO et Axel GIRAUD

Sous-section arbitres Stagiaires :

- Responsable : Laurent GERMANAUD
- Désignations : Laurent GERMANAUD – Patrick RIVIERE
- Suivi général arbitres et accompagnateurs : Laurent GERMANAUD, Patrick RIVIERE, Alexandre PINARD, Cyrille DENIS.
- Formation continue : Jonathan MAINGUENEAU, Laurent GERMANAUD, Cyrille DENIS

Sous-section arbitres Féminines :

- Responsable : Albert BOUCHET

Sous-section Formation :

- Responsable : Albert BOUCHET
- Evalbox: Paul HERGAULT, Jonathan MAINGUENEAU
- Coupe des Arbitres de la Vienne : Paul HERGAULT
- Ecoles d'arbitrage : Albert BOUCHET – David PLAINCHAMP
- Arbitre de club et référent arbitre dans les clubs : Patrick RIVIERE, Florent FAVARD

Sous-section suivi :

- Suivi challenge de l'Arbitrage : Gaël CHARON
- Suivi Code de Bonne Conduite : Gaël CHARON
-

Sous-section intervention clubs et événements :

- Visite des clubs en infraction au Statut de l'Arbitrage : Tanguy FLOZE – Bruno DUPUIS – Léo BEULET
- Événementiel (Journées de l'Arbitrage + animations sur les événements) : Jean-Marie CONTREIRAS / Bruno DUPUIS
- Interventions diverses sur demande des clubs : Bruno DUPUIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

150 arbitres sont désignables à ce jour.

Arrêts :

La Commission enregistre les arrêts de Raphaël ANDRE (JAD – Sommières St Romain), Claudio ANDAUR (D4 – Smarves-Iteuil), Matis BELLIN (JAD – Vouillé-Latillé), Jérémy BERNARD (D4 – Vouneuil-Béruges), Bastien BONNET (R2 – Migné-Auxances), William BOUARD (D4 – Adriers), Sefiane BOUTERFAS (JAD – Châtelleraut FC), Fabio CHAMBAUDRY (JAD – St Maurice Gençay), Alexandre DUBOIS (D4 – Availles-en-Châtelleraut), David FERREIRA COEHLO (AAD – Nouaillé), Nicolas GIRAUD (D1 – ACG Foot Sud 86), Nathan JALLAT (D3 – Chauvigny), Sylvain LEPRETRE (AAD – Vendelogne), Maël LEROUGE (Jeune stagiaire – St Savin St Germain), Goulwen LHERAUD (JAR – Châtelleraut Portugais), Nathan MAILLET (JAD – Nieuil l'Espoir), Teegwende OUEDRAOGO (stagiaire senior – Poitiers 3 Cités), Jolan ROCHER (D4 – Quinçay), Oumar SAVANE (stagiaire senior – Ingrandes), Zakary ZAIDI (stagiaire senior – Montamisé, NGOPOLO KOLEWA Kévin – Stade Poitevin), Christophe IMBERT (D4 – Nouaillé), Eric FRECHIN (D4 – Valence en Poitou OC), Axel COUSIN (stagiaire senior – Paizay-le-Sec), Christophe CHARUAULT (D4 – Buxerolles), Eddy ALCOBENDAS (D4 – Antran), François-Dominique HERAULT (D4 – Chauvigny), Pascal MOREAU (D4 – Fontaine-le-Comte), Ben Mory COULIBALY (D4 – Poitiers ASAC), Joseph COLLANGE (JAD – Usson l'Isle), Feryel KECHAD (jeune stagiaire – Stade Poitevin), JUBRE Asaliah (jeune stagiaire – Stade Poitevin) : soit **32 arrêts**.

Mutations :

5 arbitres mutent vers un autre District :

- Kévin APIMANI (D4) vers le District de Meurthe et Moselle.
- Lucas PORCHERON (D3) vers le District des Deux-Sèvres.
- Théo GUCHET (JAD) vers le District de la Côte d'Or.
- Léane MAZOU (JAD) vers le District de l'Oise.
- Jonathan MONNEREAU (D4) vers le District du Finistère.

La commission leur souhaite une bonne intégration dans leur nouveau département.

5 arbitres arrivent en provenance d'un autre District :

- Stéphane CARRERE (D3) en provenance du District des Deux-Sèvres.
- Stéphane LESEC (D3) en provenance du District des Deux-Sèvres.
- Raphaël DUPONT (JAD) en provenance du District de la Haute-Vienne.
- Romain BOURDIN (R3) en provenance du District du Calvados.
- Nasreddine BEN MESSAOUD (AAD) en provenance du District de la Gironde.

Ils sont classés dans leur affectation d'origine. La commission leur souhaite la bienvenue dans notre département.

Demande d'années sabbatiques :

- Enzo DA SILVA (Smarves-Iteuil). Avis favorable transmis à la C.D du Statut de l'Arbitrage.
- Matthieu GRENIER (Ligugé). Avis favorable transmis à la C.D du Statut de l'Arbitrage.
- Jehann EPINOUX (SO Châtelleraut). Avis défavorable.
- Pascal MOREAU (FC Fontaine-le-Comte). Avis défavorable au regard de la situation.

La commission enregistre le retour à l'arbitrage de Allan VIOLLEAU (D4 – Coussay), Thibault GUILLEMOT (JAD – Vallée du Salleron) et Sekou CAMARA (D4 – Naintré).

Outil « ressenti des arbitres »

La commission encourage les arbitres à répondre au questionnaire qui apparaît sur le Portail des Officiels à la fin de chaque rencontre. Cet outil permettra au District d'avoir une visibilité sur les clubs ayant des manquements caractérisés (respect, accueil de l'arbitre etc...).

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE**Règlement intérieur 2026-2027 :**

Le règlement intérieur de la Commission Départementale d'Arbitrage pour la saison à venir va être présenté au Comité de Direction pour validation.

Il sera communiqué par mail à l'ensemble des arbitres du District de la Vienne.

Calendrier prévisionnel 2026-2027 :

Il a été envoyé par mail aux arbitres. Il peut être consulté sur le Portail des Officiels.

Règlement du Challenge de l'Arbitrage :

Il sera soumis au prochain Comité de Direction pour validation pour donner suite à une modification sur le critère « fidélisation ».

Observations 2026-2027

La commission valide la répartition des observateurs par division, sous réserve de la validation du Comité de Direction.

FORMATION**Ecoles d'arbitrage**

Six écoles d'arbitrage sont prévues cette saison :

- vendredi 09 octobre 2026 en salle (19h – 21h)
- samedi 21 novembre 2026 sur le terrain (9h30 – 11h30)
- samedi 09 janvier 2027 sur le terrain (9h30 – 11h30)
- vendredi 05 mars 2027 en salle (19h – 21h)
- samedi 10 avril 2027 sur le terrain (9h30 – 11h30)
- vendredi 14 mai 2027 en salle – finale de la Coupe des Arbitres de la Vienne (19h – 21h)

Elles seront mises en place par Albert BOUCHET, David PLAINCHAMP et Tanguy FLOZE.

La commission espère une participation active de l'ensemble des arbitres.

Stage jeunes arbitres

Le premier stage pour les jeunes arbitres se déroulera le dimanche 15 novembre 2026.

Stage arbitres assistants

Le stage interdistricts pour les arbitres assistants se déroulera le samedi 24 octobre 2026 à Niort.

Préparation Ligue

L'appel à candidature se fera début décembre. Les D1, AA et JAD seront concernés. Certains D2, sur sélection, pourront également candidater pour intégrer la préparation théorique sur deux ans, en sachant qu'il est impératif d'être nommé D1 pour devenir candidat.

Formation spécifiques arbitres stagiaires

Quatre sessions sont programmées :

- samedi 31 octobre 2026
- vendredi 15 janvier 2027
- dimanche 14 février 2027
- vendredi 26 mars 2027

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

EVALBOX

Les arbitres auront accès à une base de questions et pourront s'entraîner autant de fois qu'ils le souhaitent sur une période donnée. La mise en place sera prochainement effective.

Dates des deux examens :

- Examen n°1 du 18 au 20 décembre 2026
- Examen n°2 du 19 au 21 mars 2027

TESTS PHYSIQUES

Conformément au calendrier prévisionnel transmis aux arbitres début juillet, les sessions initiales des tests physiques se sont déroulées cette saison au complexe sportif Saint-Nicolas aux dates suivantes :

- Mardi 08 et 15 septembre 2026
- Jeudi 10 septembre 2026
- Samedi 12 septembre 2026

Liste des arbitres qui ne se sont pas présentés à une session initiale des tests physiques – non excusés :

- Ludovic BRUNETEAU (D1)
- Sébastien THIMON (D3)

Les intéressés **sont rétrogradés dans la catégorie inférieure à compter de ce jour.**

Liste des arbitres qui ne se sont pas présentés à une session initiale des tests physiques – excusés mais sans justificatif reçu à ce jour :

- Mathieu DOUSSELAIN (D1)
- Stéphane CARRERE (D3)
- Christophe MONCEAU (D3)

Un mail leur sera envoyé afin de leur demander un justificatif conformément à l'article 18 du Règlement Intérieur : « *En cas d'échec ou absence non justifiée **par un document officiel au test physique**, l'arbitre est classé dans la catégorie inférieure en cours de saison.* »

Si réception du justificatif, les intéressés seront convoqués à l'une des deux sessions de rattrapage.

Liste des arbitres qui ne se sont pas présentés à une session initiale des tests physiques – excusés mais avec justificatif reçu à ce jour :

- Selim HOLGADO RETAMERO (D3)

L'intéressé sera convoqué à l'une des deux sessions de rattrapage.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Liste des arbitres non engagés aux dates des sessions initiales :

- Emmanuel PINEAU (D2)
- Cyril DUBREUIL (D3)
- Loïc MARECHAL (D3)
- Youssouf ABDOUN HADJI (D4)
- Cocou ADANHOU (D4)
- Yanis ALAIN (D4)
- Hassan BEN SAID (D4)
- Jean-Claude BOURDON (D4)
- Ben Mory COULIBALY (D4)
- Xavier DAUNAY (D4)
- Brandon DEKENS (D4)
- Christian DELCEL (D4)
- Jonathan GRIMBARD (D4)
- Jonathan NZIENGUI DOUKAGA (D4)
- Nicolas RIQUET (D4)
- Corentin BROUSSE (JAD)
- Djewel DOLLOUE (JAD)
- Mamadou SISSOKO (JAD)
- Abdoulaye Nickess TOURE (JAD)
- Louis-Gabriel LANDREAU LECLERC (JAD)

Les intéressés seront convoqués à l'une des deux sessions de rattrapage.

Liste des arbitres ayant échoué aux tests physiques :

- Alexandre MARTEAU (D1 et candidat R3)
- Samuel SAUSSEREAU (AAD)
- Alan VIOLEAU (AAD)
- Stéphane DULAC (D4)
- Amaël FOUILLET (D4)
- Jean-Didier GRONDIN (D4)
- Mérouane IBN ABDELJALIL (D4)
- Cédric LEMOINE (D4)
- Pascal MAILLET (D4)

Les intéressés seront convoqués à l'une des deux sessions de rattrapage.

Les prochaines sessions auront lieu au complexe sportif Saint-Nicolas les :

- **Mardi 13 octobre 2026** - rendez-vous à 21h pour un début du test à 21h30
- **Jeudi 15 octobre 2026** - rendez-vous à 18h45 pour un début du test à 19h15

Pour rappel, l'échec au test physique entraîne une rétrogradation (sauf pour les D4) tandis que la réussite aux tests physiques permet :

- D'être désigné en cas de besoin dans la catégorie supérieure.
- De prétendre à une promotion en fin de saison.

Il est donc seulement facultatif pour les D4, stagiaires et les jeunes arbitres (JAD), bien que vivement conseillé pour ces derniers.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rappels :

- Il est rappelé aux arbitres que le numéro d'astreinte mis à leur disposition n'est fonctionnel **qu'à partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 12h00.** Des arbitres sollicitent encore ce numéro en semaine.
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- Des remontées laissent entendre des difficultés à joindre le District de la Vienne. Pour information, le District est fermé le matin (hormis le lundi). **La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.**

Prochaine réunion sur convocation au District de la Vienne de Football

Le Président,
Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion du mercredi 9 Septembre 2026
Procès-verbal n° 01

Président : M. PAIN Eric

Présents : MM. CHAUVIN Jacky, HERAULT Patrice, LAVERGNE Alain, MALBRAND Guy et RAVEAU Gilles

Invité : M. BOUIGEAU Jean-Pierre

Assiste : M. BASQ Stephane, Président du District de la Vienne

L'APPROBATION du PV 4 du 27/05/2026

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

INFORMATION

- La CDTIS remercie Laurent GERMANAUD pour les services rendus et accueille Jean Pierre BOUIGEAU en binôme avec Alain Lavergne
- Éric PAIN est nommé Président de la CDTIS à compter du 01/09/2026
- La CDTIS remercie M. Guy MALBRAND pour le travail accompli durant toutes ces années de présidence, il continuera d'agir au sein de la commission en tant que vice-président.

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de sécurité" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **VERIFICATION OBLIGATOIRE DES FIXATIONS DES FILETS SUR LES MONTANTS DE BUTS**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

- À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation,

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

LISTING DES MEMBRES POUR LA LIGUE

Président : PAIN Eric – Poitiers – 0620798744 – eric.pain86@gmail.com
 Membre : HERAULT Patrice – Coussay les Bois – 0631861938 – heraultpatrice@wanadoo.fr
 Membre : RAVEAU Gilles – Coulombiers – 0675686761 – gilles.raveau86@gmail.com
 Membre : LAVERGNE ALAIN – Saulgé – 0787966137 – lavergne.christal@orange.fr
 Membre : MALBRAND Guy – Loudun – 0615398701 – guymalbrand@sfr.fr
 Membre : BOUIGEAU Jean-Pierre – Montmorillon – 0787404578 – jeanpierrebouigueau@gmail.com
 Membre : CHAUVIN Jacky – Migné-Auxances – 0610425664 – jacky-chauvin@orange.fr

INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN GAZON NATUREL OU SYNTHÉTIQUE - GYMNASES

1.1 DEMANDES DE CLASSEMENT TRANSMISES A LA CRTIS

BERUGES – STADE DES COURS – NNI 860240101

Cet équipement est classé en niveau T5 jusqu'au 24/05/2026

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 28/05/2026

- ✓ Rapport de visite du 23/04/2026 de M. Raveau

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN et transmet à la CRTIS

LIGUGE – STADE MAURICE GIRAULT – NNI 861330101

Cet équipement est classé en niveau T3 jusqu'au 13/10/2026

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3

- ✓ Rapport de visite du 07/07/2026 de MM. Pain et Malbrand
- ✓ Fournir tests in situ pelouse
- ✓ Fournir AOP ou AAC

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN et transmet à la CRTIS

MIGNE AUXANCES – STADE ANDRE JARASSON – NNI 861580101

Cet équipement est classé en niveau T2 jusqu'au 06/11/2026

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3

- ✓ Rapport de visite du 07/07/2026 de MM. Pain et Malbrand
- ✓ Tests in situ du 04/05/2026

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 SYN et transmet à la CRTIS

CHAUVIGNY – STADE GILBERT ARNAULT – NNI 860700101

Cet équipement est classé en niveau T3 jusqu'au 22/07/2026

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3

- ✓ Rapport de visite du 07/07/2026 de MM. Pain et Malbrand
- ✓ Tests in situ pelouse reçu le 08/09/2026

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN et transmet à la CRTIS

BUXEROLLES – STADE ANDRE MESSY – NNI 860410201

Cet équipement est classé en niveau T3 jusqu'au 09/08/2026

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3

- ✓ Rapport de visite du 07/07/2026 de MM. Pain et Malbrand
- ✓ Tests in situ du 17/07/2023 (Voir CFTIS pour prolongation)
- ✓ Fournir AOP ou AAC

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 SYN et transmet à la CRTIS

PERSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 861900101

Cet équipement était en sommeil

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6

- ✓ Rapport de visite du 05/08/2026 de M. Lavergne
- ✓ AAC du 05/08/2026 pour 299 personnes signée du maire

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN et transmet à la CRTIS

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

LES ORMES – STADE MUNICIPAL – NNI 861830101

Cet équipement était en sommeil

✓ Rapport de visite du 24/08/2026 de M. Hérault

La CDTIS dit cet équipement ouvert à la compétition et transmet à la Commission Sportive.

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES**6.1 CLASSEMENT INITIAL****ITEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 861300101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 09/01/2026 (APE du 26/09/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 02/06/2026

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 351 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,64

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,76

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E5 LED (4 ans) et transmet à la CRTIS**

CHALANDRAY – STADE MUNICIPAL – NNI 860500101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium (**fait sans APE**)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/06/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 17/06/2026

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 33 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,32

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,59

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau **LED**

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

INGRANDES – STADE THIERRY SIVALT – NNI 861110102

Cet éclairage est une création (APE du 20/02/2026)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/07/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 08/07/2026

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,45

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,71

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED (4 ans) et transmet à la CRTIS**

VAL DE COMPORTE / SAINT SAVIOL – STADE ANDRE NAFFRECHOUX – NNI 862470101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium (APE du 26/11/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/07/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 15/07/2026

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,56

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED (4 ans) et transmet à la CRTIS**

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

CHATEAU GARNIER – STADE MARCEL FUMERON – NNI 860640101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium (APE du 09/04/2026)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/07/2026

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 15/07/2026

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 86 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,48

➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0,68

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

DEMANDE D'API + CONTRÔLE

PAIZAY LE SEC – STADE MUNICIPAL – NNI 861870101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 03/03/2036

La CDTIS prend connaissance d'une demande d'avis préalable du 12/02/2026 pour la réhabilitation de vestiaires et des documents suivants :

✓ Plan de masse

✓ Plan coté des vestiaires pour 2 x 20m² HS + 1 vestiaire « arbitres » de 8m² HS + sanitaire en liaison directe joueurs et officiels par un couloir sécurisé – sanitaire pour public indépendant

La CDTIS émet un avis favorable et transmet à la CRTIS

MIGNALOUX BEAUVOIR

Création d'un club house sur bâti des vestiaires neufs

✓ Demande d'API du 26/08/2026

✓ Demande FAFA

✓ Plan du club house de 40m² avec point d'eau sur construction existante

✓ Récapitulatif des devis

La CDTIS émet un avis favorable et transmet à la CRTIS

APE

LA CHAPELLE BATON - STADE MUNICIPAL - NNI 860550101

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 27/07/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Devis CITEOS du 08/06/2026 avec changement des mâts (contrôle de portance)

Une étude photométrique **SCHREDER** pour LED en date du 10/09/2025

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - LT 6m20 et LB 16m50
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 4 blocs projecteurs
- Projecteur Briteline GEN 3
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 50
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 103 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,68

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

SEVRES AUXAUMONT - COMPLEXE SPORTIF FERNAND HAIE - NNI 862610103

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/09/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique **DIALux** pour LED en date du 05/02/2025

- Dimension de l'aire de jeu : 63 x 49 m
- Implantation : Latérale 2 x 1 mât
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur KERIS 5 ASY
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 41
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 92 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,12
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,31

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes**

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

SEVRES AUXAUMONT - COMPLEXE SPORTIF FERNAND HAIE - NNI 862610104

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/09/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique **DIALux** pour LED en date du 05/02/2025

- Dimension de l'aire de jeu : 48 x 22 m
- Implantation : 1 mât
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 2 projecteurs
- Projecteur KERIS 5 ASY
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 98 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,16
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,29

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes**

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle

DIVERS**SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS – STADE MUNICIPAL ROMEO BONVALET – NNI 862290101**

Cette installation est classée T4 jusqu'au 14/06/2032

- ✓ Contrôle de la main courante suite à un FAFA le 28/06/2026 par M. Malbrand – positionnement identique à l'ancienne

La CDTIS maintient le classement et transmet au service FAFA de la LFNA.

MOUTERRE SILLY - STADE ROBERT BOULORD - NNI 861730101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 01/06/2030

- ✓ Contrôle de la main courante suite à un FAFA le 04/09/2026 par M. Malbrand – positionnement identique à l'ancienne

La CDTIS maintient le classement et transmet au service FAFA de la LFNA.

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

MOUSLIMES – STADE MUNICIPAL – NNI 861700101

- ✓ Rapport de visite de M. Lavergne du 10/07/2026 recensant les travaux à réaliser pour une reprise d'activité (reprise d'activité différée à la saison 27/28)

Pris note

LUSIGNAN – STADE JACQUES PAPINEAU

- ✓ Arrêté de fermeture des tribunes sur contrôle datant du 31/10/2020 et applicable au 02/07/2026
- ✓ AAC du 04/08/2023 pour 299 personnes

Pris note

CIVAUX – STADE MUNICIPAL

- ✓ AOP pour 250 personnes en tribune et 500 en pourtour fait le 29/07/2026

(La décision de niveau de classement mis en parallèle au niveau de compétition n'appartient pas au propriétaire sur l'AOP mais au gestionnaire des championnats Ligue et District)

Pris note

CHATELLERAULT - STADE DE LA MONTEE ROUGE Annexe

- ✓ Visite de contrôle du 28/08/2026 par M. Hérault pour utilisation du 0102 suite aux travaux retardés par arrêté préfectoral sur le 0101

Transmis à la Commission des Championnats Ligue pour avis

CHATELLERAULT - STADE D'ANTOIGNE ET DES NONNES

- ✓ Visite de contrôle de M. Hérault avec rapport du 02/09/2026

La CDTIS constate que les travaux de sécurisation sont réalisés et conformes - transmet aux Commissions des Championnats

CHAUVIGNY - STADE GILBERT ARNAULT

- ✓ Reçu tests pelouse par Labo des Sols du 05/08/2026 et transmis CFTIS
- ✓ Les autres travaux seront contrôlés et transmis à la CFTIS

Transmis à la CFTIS

PROCHAINE REUNION : sur convocation prévue le 28/10/26

Le Président : Eric PAIN

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2013.

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

à VOUNEUIL-sous-BIARD

(Stade des Arches – 86580 – Pouzioux-la-Jarrie)

Rendez-vous à 14h15 précises

Terrain Honneur en herbe

Liste des 40 joueurs retenus

- CHATELLERAULT S.O.C : HERNANDEZ Milan, SAVATIER Milo, VIVIER Lino, METRO Mylan, LANCEREAU Baptiste, DOS SANTOS TARELHO Ruben, **GAZZURELLI Maël**, BLOSSAC Jules, KANDILA Imrane
- CHATELLERAULT F.C : CAIVEAU Camil
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : LACAS Antoine, BENCINI Tiago
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : DUPE Lucas Nolan, RIANE Wassim, PINDOREK Tom, LEGUBE SOLLELIS Edouard, BOUCHE MASSELOT Nils, ALI Naym
- MIGNE-AUXANCES : CAPILLON Joey
- NEUVILLE : BEAUFORT Neyliann, HEUDE Raphaël, **GOURDON Arthur**, BARBOT Lyvann
- STADE POITEVIN F.C : KABA Yadali, **RUIZ Lenny**, JACQUET Lenda, DRAME Ibrahima, DESMAZEAU Thomas, GUIRASSY Lamine, DIABY Souwareba, BROSSIER Théo, COUDREAU Arthur, BELMOKADEM Slimane, NEVEU Gabriel, **REIGNE Gabriel**, CISSE N'Faly, KABA Kaloko, BOUTAT Yanis, BECHU Oscar
- VOUNEUIL/BERUGES : SEINE Enzo

Chaque joueur devra se munir :

- de l'autorisation parentale ci-jointe
- de son équipement complet de football
- d'une gourde

Merci de contacter
le CTD PPF
si modification de
club et/ou G.J

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86, au 0644283394.

INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026**à MIGNÉ-AUXANCES****(Complexe sportif André Jarasson – 86440)****Rendez-vous à 16h45 précises****Terrain Honneur Synthétique****Match amical contre l'équipe U16 R2 du club de Migné-Auxances (coup d'envoi à 17h30)**

Liste des 16 joueurs retenus

- BUXEROLLES : BACAR OMAR Zacariya, **CARLIER Nohlan**
- CHATELLERAULT S.O.C : CHABOISSON Jules, RAOUI Hatim
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, KAHOUUL Arthur, TRAN Bao Hoang
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : PERROT Noé, ROY Aronne, EVARISTE Saël
- STADE POITEVIN F.C : RAYNAUD Lucas, **TOURE Ismaël**, MALE Aly, NGBOPOLO KOLENA Kévin, BOUKEZZOULA Loutchiano

Chaque joueur devra se munir :

- de l'autorisation parentale ci-jointe **(si celle-ci n'a pas déjà été fournie)**
- de son équipement complet de football
- d'une gourde

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86, au 0644283394.

INFORMATIONS DIVERSES



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

